

**Procès-verbal du conseil d'administration  
du Centre de services scolaire des Draveurs  
22 février 2021**

INITIALES DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL   
INITIALES DU PRÉSIDENT 

Procès-verbal de la séance du **conseil d'administration** du Centre de services scolaire des Draveurs tenue via la plateforme Zoom, le **lundi 22 février 2021** à compter de **18 h 30**.

**PRÉSENCES :**

Membres parents : Karine Ann Ciura, Marie-France Joanisse, Anne-Marie Loïselle, Jérôme Maltais, Véronique Martin

Membres du personnel scolaire : Michel Enright, Stéphanie Bourbonnais, Jennifer Carling, Annie Desaultels

Membres de la communauté : Micheline Marcotte Boucher (arrivée tardive à 18 h 48), Dave Beaumont-Vaillancourt, Paul Loyer (arrivée tardive à 18 h 45), Nathalie Dorais-Pagé

**SONT ÉGALEMENT PRÉSENTS :**

Madame Manon Dufour, Directrice générale, Madame Julie Legault, Directrice générale adjointe, Madame Julie Laberge, Directrice générale adjointe et Monsieur Christian Laforest, Directeur général adjoint et Secrétaire général, Madame Josée St-Hilaire, Coordonnatrice au Service des ressources éducatives

**ABSENCES MOTIVÉES :**

Membre du personnel scolaire : Nancy Ménard  
Membre de la communauté : Caroline Plante

**CONSTATATION DU QUORUM, OUVERTURE DE LA SÉANCE ET RÉFLEXION**

Le président, monsieur Jérôme Maltais constate qu'il y a quorum et déclare la séance ouverte.

**C129-2102 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

IL EST PROPOSÉ par madame Karine Ann Ciura que l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

Adopté à l'unanimité

**C130-2102 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 7 DÉCEMBRE**

IL EST PROPOSÉ par monsieur Dave Beaumont-Vaillancourt que le procès-verbal du 7 décembre 2020 soit adopté.

Adopté à l'unanimité

**Procès-verbal du conseil d'administration  
du Centre de services scolaire des Draveurs  
22 février 2021**

INITIALES DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL  
INITIALES DU PRÉSIDENT

*CA*  
*M*

**AVIS DE SUIVIS DU 7 DÉCEMBRE 2020**

Madame Dufour informe les membres que tous les suivis de la séance du 7 décembre ont été effectués.

**PAROLE AU PUBLIC**

**1<sup>re</sup> prise de parole**

Madame Valérie Langlais, en tant que parent, prend la parole. Son intention est de faire un témoignage sur la philosophie de l'école alternative à travers son propre cheminement. Elle relate son parcours et les bienfaits que l'école alternative a pu lui apporter comme parent et professionnel.

**2<sup>e</sup> prise de parole**

Madame Edith Girard prend la parole au nom de Projet alternatif Gatineau afin de donner des nouvelles des derniers développements. Elle mentionne que la future école publique alternative a suscité beaucoup d'intérêt auprès de la communauté dans les dernières semaines. Elle indique que de nouvelles personnes découvrent le projet et communiquent avec les membres du comité par le site Web ou la page Facebook pour poser des questions. Certains parents parlent de déménager près de l'école, d'autres demandent s'il y a des préinscriptions ou des façons d'augmenter leurs chances d'avoir une place pour leurs enfants, et d'autres encore s'informent sur la pédagogie et son application.

Elle précise que, comme convenu, les membres du comité partagent les grandes lignes du projet et réitèrent que l'ouverture de l'école est conditionnelle à la construction de l'école dans le quartier Bellevue-Nord. Les parents sont informés qu'il est encore trop tôt pour parler d'inscriptions ou d'embauche et que ce type d'information viendra du CSSD en temps et lieu. On invite aussi les gens à suivre la page Facebook du CSSD et celle de Projet alternatif Gatineau.

Le comité du projet est encouragé par l'engouement qui ne faiblit pas. Elle indique que depuis janvier, il y a eu 22 nouveaux abonnés sur la page Facebook et au moins 15 demandes de renseignement. Elle indique par ailleurs, que le comité continue de s'approprier les notions de la pédagogie alternative. Par exemple, le comité a récemment participé à deux rencontres du Réseau des écoles publiques alternatives du Québec sur la coéducation, ainsi qu'à une séance de coaching offerte par « escouadeÉDU », en collaboration avec la Fédération des comités de parents du Québec, sur la persévérance scolaire comme enjeu déterminant pour la réussite des enfants. Les pistes de réflexion proposés ressemblent beaucoup aux orientations de l'école alternative. Une publication est faite sur la page Facebook du projet après chaque formation.

Elle termine en disant que c'est toujours un plaisir pour les membres du comité de venir rencontrer les membres du C.A.

**Procès-verbal du conseil d'administration  
du Centre de services scolaire des Draveurs  
22 février 2021**

INITIALES DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

INITIALES DU PRÉSIDENT

*rs*  
*JM*

**3<sup>e</sup> prise de parole**

Madame Céline Martin, parent d'une élève de 6 ans qui fréquente la nouvelle école de l'Édifice Brébeuf, prend la parole. Elle met en lumière les principes du programme éducatif « HighScope ». Elle mentionne que l'apprentissage actif est la base de ce programme éducatif. Les principes de l'apprentissage actif reconnaissent l'importance de considérer l'enfant dans la perspective globale de son développement sur les plans intellectuel, langagier, affectif, social et physique. L'enfant est au cœur de ses apprentissages et les interactions entre les adultes et les enfants sont au centre du programme. Les enfants et les adultes sont de partenaires dans les processus d'apprentissage où le jeu est la manière d'apprendre des enfants. Elle indique que le projet de l'école alternative serait un excellent milieu pour l'implantation de ce programme.

**4<sup>e</sup> prise de parole**

Madame Mélissa Sabourin, présidente du conseil d'administration du CPE La Nacelle remercie les membres du conseil d'administration ainsi que les membres de la direction générale pour leur écoute des dernières semaines qui a contribué au renouvellement du bail de l'édifice Saint-Cœur de Marie situé au 33 ave Gatineau et, ce, jusqu'au 31 décembre 2021.

**ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DES COÛTS DE CONSTRUCTION DE LA NOUVELLE ÉCOLE DANS LE SECTEUR CHAMBORD**

Mesdames Sara Duguay et Chantal Patrice font la présentation de l'évolution des coûts de construction de la nouvelle école dans le secteur Chambord. Essentiellement, le total des coûts prévus pour la construction correspond au total du financement reçu qui est de 30 523 602 \$. En décembre 2020, 225 134 \$ avait été dépensés (fonds de bibliothèque et Matériel, appareillage et outillage (MAO)). On demande s'il y a un financement prévu pour les structure de jeux cours d'école. On répond que cette portion fait partie du montant des coûts de construction du CSS.

**C131-2102 RÉVISION BUDGÉTAIRE 2020-2021**

CONSIDÉRANT les prévisions budgétaires équilibrées 2020-2021 dûment adoptées le 29 juin 2020 et déposées au ministère de l'Éducation (MEQ) ;

CONSIDÉRANT le processus de révision budgétaire effectué par chaque direction d'unité administrative et par le Service des ressources financières ;

CONSIDÉRANT le déficit relié à la pandémie estimé à 10,9 M \$, dû aux pertes de revenus des services de garde et de locations de salles, ainsi qu'aux dépenses supplémentaires ;

CONSIDÉRANT quelques surplus par ailleurs, le déficit total de l'exercice 2020-2021 est estimé à 8,2 millions de dollars \$;

**Procès-verbal du conseil d'administration  
du Centre de services scolaire des Draveurs  
22 février 2021**

INITIALES DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

INITIALES DU PRÉSIDENT

*af*  
*jm*

CONSIDÉRANT que le Centre de services scolaire des Draveurs en a informé le ministère à plusieurs reprises ;

CONSIDÉRANT que la Direction générale et l'ensemble des directions sont sensibilisées à bien utiliser les ressources tout en assurant la sécurité du personnel et des élèves ainsi que la réussite de ces derniers ;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des ressources financières, de la Direction générale, du comité de répartition des ressources et du comité de vérification ;

IL EST PROPOSÉ par madame Micheline Marcotte Boucher d'accepter le dépôt du budget révisé 2020-2021.

Adopté à l'unanimité

**C132-2102 AJOUT DE SIGNATAIRE CHEZ DESJARDINS**

CONSIDÉRANT l'arrivée d'un nouveau coordonnateur au service des ressources financières ;

CONSIDÉRANT que seuls les signataires sont autorisés à communiquer avec Desjardins ;

CONSIDÉRANT que Desjardins exige une résolution à chaque changement aux signataires ;

CONSIDÉRANT les signataires actuels suivants :

- Pour tout emprunt au nom du Centre de services scolaire des Draveurs ou pour l'émission de chèque ou retrait de tous les comptes du Centre de services scolaire des Draveurs (signature conjointe) :
  - Jérôme Maltais, président
  - Manon Dufour, directrice générale
- Pour toutes autres questions, modifications concernant tous les comptes auprès de Desjardins et ouvertures et fermetures de comptes auprès de Desjardins (chacun d'eux seuls) :
  - Jérôme Maltais, président
  - Manon Dufour, directrice générale
  - Sara Duguay, directrice du Service des ressources financières
  - Sophie Guilbeault, coordonnatrice au Service des ressources financières

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des ressources financières et de la direction générale ;

IL EST PROPOSÉ par madame Karine Ann Ciura d'ajouter M. Francis Chantigny, coordonnateur au service des ressources financières aux signataires autorisés (chacun d'eux seuls) pour tous les

**Procès-verbal du conseil d'administration  
du Centre de services scolaire des Draveurs  
22 février 2021**

INITIALES DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

INITIALES DU PRÉSIDENT

*JA*  
*JN*

comptes du Centre de services scolaire des Draveurs pour toutes questions, modifications, ouvertures et fermetures de comptes auprès de Desjardins.

Adopté à l'unanimité

**C133-2102 RÉSOLUTION RELATIVE AUX SERVICES BANCAIRES DE  
LA BANQUE ROYALE DU CANADA**

CONSIDÉRANT que les signataires du Centre de services scolaire des Draveurs sont habituellement la présidence ou la vice-présidence conjointement avec la direction générale ou la direction générale adjointe ;

CONSIDÉRANT qu'en l'absence d'une présidence, les signataires sont présentement la direction générale et la direction générale adjointe ;

CONDISÉRANT la mise en place du conseil d'administration et la nomination d'une présidence et d'une vice-présidence ;

CONSIDÉRANT que pour faire le changement de signataires, la Banque Royale du Canada exige que la résolution ci-jointe soit signée sans modification ;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des ressources financières et de la Direction générale ;

IL EST PROPOSÉ PAR madame Véronique Martin d'autoriser les signatures de la résolution ci-jointe.

Adopté à l'unanimité

**C134-2021 PLANIFICATION DE LA RÉPARTITION DE LA CLIENTÈLE  
PRÉSCOLAIRE, PRIMAIRE ET SECONDAIRE POUR  
L'ANNÉE SCOLAIRE 2021-2022**

CONSIDÉRANT l'analyse des données démographiques du Centre de services scolaire des Draveurs ;

CONSIDÉRANT que le Centre de services scolaire des Draveurs procède à l'analyse de ses données démographiques par secteur ;

CONSIDÉRANT la consultation effectuée auprès du comité de parents du Centre de services scolaire des Draveurs ;

CONSIDÉRANT la consultation effectuée auprès de l'ensemble des conseils d'établissement ;

**Procès-verbal du conseil d'administration  
du Centre de services scolaire des Draveurs  
22 février 2021**

INITIALES DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

INITIALES DU PRÉSIDENT

*ef*  
*JN*

CONSIDÉRANT la recommandation du comité consultatif de gestion, du Service des ressources informatiques, clientèle et transport et de la Direction générale ;

IL EST PROPOSÉ par madame Nathalie Dorais-Pagé d'adopter le document intitulé « Planification de la répartition de la clientèle préscolaire, primaire et secondaire pour l'année scolaire 2021-2022 ».

Adopté à l'unanimité

**C135-2102 MODIFICATION DE L'ACTE D'ÉTABLISSEMENT DE LA NOUVELLE ÉCOLE-ÉDIFICE BRÉBEUF**

CONSIDÉRANT l'article 39 de la Loi sur l'instruction publique qui stipule que l'acte d'établissement indique le nom, l'adresse, les locaux ou les immeubles mis à la disposition de l'école et l'ordre d'enseignement que celle-ci dispense ;

CONSIDÉRANT l'article 40 de la Loi sur l'instruction publique qui stipule que le centre de services scolaire peut, après consultation du conseil d'établissement, ou à sa demande, modifier ou révoquer l'acte d'établissement d'une école ;

CONSIDÉRANT le processus établi par la direction et le conseil d'établissement de la Nouvelle école-Édifice Brébeuf afin de déterminer un nouveau nom à l'école soit : l'École des Apprentis-Sages ;

CONSIDÉRANT la recommandation du conseil d'établissement de la Nouvelle école-Édifice Brébeuf ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Jérôme Maltais que le Centre de services scolaire des Draveurs modifie l'acte d'établissement de la Nouvelle école-Édifice Brébeuf afin qu'il y soit inscrit le nom École des Apprentis-Sages.

Adopté à l'unanimité

**C136-2102 AUTORISATION POUR LE MANDAT CONFIE AU CENTRE D'ACQUISITIONS GOUVERNEMENTALES POUR L'ACHAT DE LICENCES MICROSOFT (2021-7520-01) SUR UNE PÉRIODE DE TROIS ANS**

CONSIDÉRANT que le Centre de services scolaire des Draveurs doit renouveler annuellement les licences Microsoft pour l'ensemble de ses utilisateurs ;

**Procès-verbal du conseil d'administration  
du Centre de services scolaire des Draveurs  
22 février 2021**

INITIALES DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

INITIALES DU PRÉSIDENT

CONSIDÉRANT qu'il y a eu une collecte d'intention d'achat sur les trois prochaines années pour le mandat d'achat de licences Microsoft (2021-7520-01) par le Centre d'acquisitions gouvernementales du 18 janvier 2021 au 19 février 2021 ;

CONSIDÉRANT l'estimation des besoins faite par le Service des ressources informatiques, clientèle et transport ;

CONSIDÉRANT l'obligation pour les centres de services scolaires de participer aux regroupements d'achats du Centre d'acquisitions gouvernementales ;

CONSIDÉRANT les économies financières que le Centre de services scolaire des Draveurs peut bénéficier par l'achat regroupé ;

CONSIDÉRANT que le Centre d'acquisitions gouvernementales lancera un appel d'offres public conformément à la *Loi sur les contrats des organismes publics et ses règlements* ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Dave Beaumont-Vaillancourt d'autoriser le mandat confié au Centre d'acquisitions gouvernementales pour l'achat de licences Microsoft (2021-7520-01) d'une valeur approximative de 1 176 000 \$ sur une période de trois ans.

Adopté à l'unanimité

**C137-2102 SERVITUDES DE CONDUITES D'ÉGOUTS, DE PUISAGE D'EAU ET D'AQUEDUC – LOTS 4 357 490 (24, CHEMIN DU PARC), 4 359 177 (CHEMIN DU PARC), 4 359 187 (CHEMIN DE L'ÉGLISE), 4 359 650 (20, CHEMIN DU PARC), 4 357 440 et 4 357 450 (25, CHEMIN DE L'ÉGLISE) DU CADASTRE OFFICIEL DU QUÉBEC DANS LA CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE GATINEAU ENTRE LE CENTRE DE SERVICES SCOLAIRE DES DRAVEURS ET LA MUNICIPALITÉ DE VAL-DES-MONTS – ÉCOLE DE LA COLLINE**

CONSIDÉRANT la construction de l'école primaire de la Colline en 2002 ;

CONSIDÉRANT qu'il existe sur les immeubles de la municipalité de Val-des-Monts des conduites d'égouts, de puisage d'eau et d'aqueduc enfouies, appartenant au Centre de services scolaire des Draveurs (CSSD), dont il est impossible de déterminer la position exacte et que celles-ci ne figurent pas aux plans ;

CONSIDÉRANT que le CSSD désire obtenir des servitudes permanentes pour le remplacement, le maintien et l'entretien des conduites d'égout de puisage d'eau et d'aqueduc, ainsi qu'une

**Procès-verbal du conseil d'administration  
du Centre de services scolaire des Draveurs  
22 février 2021**

INITIALES DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

INITIALES DU PRÉSIDENT

*SM* *CA*

servitude de droit de passage à pied et en véhicule aux seules fins de remplacer, de maintenir et d'entretenir ces dernières, et ce, sur l'intégralité des immeubles dont les coûts seront à sa charge ;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues entre les parties ;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des ressources matérielles et de la Direction générale;

IL EST PROPOSÉ par madame Micheline Marcotte Boucher d'autoriser le président et la directrice générale à signer les servitudes de conduites d'égouts, de puisage d'eau et d'aqueduc sur les lots 4 357 490 (24, chemin du Parc), 4 359 177 (chemin du parc), 4 359 187 (chemin de l'Église), 4 359 650 (20, chemin du Parc), 4 357 440 et 4 357 450 (25, chemin de l'Église) du cadastre officiel du Québec dans la circonscription foncière de Gatineau. L'emplacement approximatif est démontré en rouge sur un plan annexé aux présentes conformément à la Loi sur le notariat.

ET QUE tous les considérants fassent partie de la résolution.

Adopté à l'unanimité

**C138-2102 ADJUDICATION DU CONTRAT – MESURE MAINTIEN DES BÂTIMENTS – RÉFECTION DE LA TOITURE, DES FENÊTRES ET DES SALLES DE TOILETTES – ÉCOLE DE L'ODYSSÉE (MATERNELLE SAINT-RENÉ-GOUPIL)**

CONSIDÉRANT l'aide financière reçue au montant de 570 000 \$ du ministère de l'Éducation du Québec dans le cadre de la mesure *Maintien des bâtiments* ;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres publié le 11 janvier 2021 conformément à la *Loi sur les contrats des organismes publics et ses règlements* ;

CONSIDÉRANT qu'il y a eu ouverture des soumissions électroniques en présence de témoins le 11 février 2021 et analyse de conformité par la *Responsable de l'application des règles contractuelles (RARC)* ;

CONSIDÉRANT que les travaux pourront débuter le 1<sup>er</sup> juin et devront être complétés au plus tard le 30 septembre 2021 ;

CONSIDÉRANT la recommandation du Service des ressources matérielles et de la Direction générale ;

**Procès-verbal du conseil d'administration  
du Centre de services scolaire des Draveurs  
22 février 2021**

INITIALES DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

INITIALES DU PRÉSIDENT

*JA*  
*JA*

IL EST PROPOSÉ par madame Jennifer Carling d'accepter la soumission de la firme **Les Entrepreneurs Généraux Raymond & Associés Inc.**, située au 65, rue Jean-Proulx, Gatineau, Québec, J8Z 1W2 d'une somme de **579 499,00 \$**, excluant les taxes pour la réfection de la toiture, des fenêtres et des salles de toilettes à l'école de l'Odysée (maternelle Saint-René-Goupil).

<b>AUTRES SOUMISSIONNAIRES</b>	<b>MONTANT EXCLUANT LES TAXES</b>
<b>Construction F. Trottier (Québec) Ltée</b> 420, McArthur Ottawa (Ontario) K1K 1G6	632 400 \$
<b>DMA Construction (3955788 Canada Inc.)</b> 901, boulevard St-Joseph, suite 100 Gatineau (Québec) J8Z 1S8	634 200 \$
<b>Couvreur Rolland Boudreault, 2413 2276 Québec Inc.</b> 660, rue Auguste-Mondoux, local 4 Gatineau (Québec) J9J 3K3	674 400 \$
<b>D.L.S. Construction Inc.</b> 1990, chemin Pink, suite 201 Gatineau (Québec) J9J 3N9	686 000 \$

Adopté à l'unanimité

**C139-2102 AUTORISATION DE SERVITUDE D'ÉGOUT ET  
D'AQUEDUC ENTRE LE CENTRE DE SERVICES  
SCOLAIRE DES DRAVEURS ET CONSTRUCTION LMA -  
PROJET DE CONSTRUCTION LES JARDINS LORRAIN -  
PARCELLE DU LOT 1 253 623 DU CADASTRE DU QUÉBEC**

CONSIDÉRANT la construction du projet Les Jardins Lorrain ;

CONSIDÉRANT la demande de servitude d'égout et d'aqueduc pour une parcelle du lot 1 254623 du cadastre du Québec ;

CONSIDÉRANT les discussions intervenues entre les parties ;

CONSIDÉRANT que Construction LMA s'engage à ajouter à ses frais, dans la cour de l'école un puisard de drainage et à remettre les lieux dans son état actuel ;

CONSIDÉRANT que Construction LMA sera responsable de tout dommage causé par les travaux

**Procès-verbal du conseil d'administration  
du Centre de services scolaire des Draveurs  
22 février 2021**

INITIALES DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL  
INITIALES DU PRÉSIDENT

*[Signature]*

*[Signature]*

sur le terrain du Centre de services scolaire des Draveurs, et ce, à notre satisfaction ;

CONSIDÉRANT que tous les frais rattachés à ce projet (frais de notaire, arpenteur, professionnels, études et autres frais en lien avec les travaux) sont la responsabilité de Construction LMA ;

CONSIDÉRANT que les travaux pourront débuter après le 28 juin et devront être complétés avant le 16 juillet 2021 ;

CONSIDÉRANT que le Centre de services scolaire des Draveurs aura un projet de réfection de la cour d'école à l'été 2021 ;

CONSIDÉRANT la recommandation du service des ressources matérielles et de la direction générale ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Paul Loyer de poursuivre le cheminement du dossier afin d'autoriser une servitude d'égout et d'aqueduc et par la suite de signer des actes de servitudes et d'aqueduc entre le Centre de services scolaire des Draveurs et Construction LMA pour la parcelle du lot 1 253 623 du cadastre officiel du Québec dans la circonscription foncière de Gatineau.

Adopté à l'unanimité

**C140-2102 PROJET D'AMÉNAGEMENT DE LA RUE NOTRE-DAME  
EFFECTUÉ LA VILLE DE GATINEAU**

CONSIDÉRANT que la ville de Gatineau prévoit un réaménagement de la rue Notre-Dame en plusieurs phases ;

CONSIDÉRANT que le projet d'aménagement vise à fermer l'entrée de la rue Jean-René-Monette vers l'accès au stationnement du Centre de services scolaire des Draveurs ;

CONSIDÉRANT que la voie de circulation provenant du boulevard Maloney direction Est pour tourner à droite sur la rue East est moins sécuritaire et accessible en raison du virage plus étroit et du passage des élèves ;

CONSIDÉRANT que le Centre de services scolaire des Draveurs constate que si nous avons une seule sortie vers la rue East, il y aura une congestion à la sortie du stationnement pour les membres de notre personnel à 16 h ;

CONSIDÉRANT l'entente que nous avons pour l'utilisation des stationnements de la section Jean-René-Monette avec le CAMPUS 3 ;

CONSIDÉRANT la quantité élevée de camions de transport qui se présente quotidiennement afin d'effectuer de nombreuses livraisons ;

CONSIDÉRANT qu'il pourrait y avoir des travaux d'urgence sur la rue East pour différentes

**Procès-verbal du conseil d'administration  
du Centre de services scolaire des Draveurs  
22 février 2021**

INITIALES DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

INITIALES DU PRÉSIDENT

*ef*  
*21*

raisons et qu'il n'y aurait pas d'autre accès pour le Centre de services scolaire des Draveurs ;

CONSIDÉRANT la fluidité actuelle que nous avons actuellement ;

CONSIDÉRANT que le Centre de services scolaire n'est pas favorable au projet d'aménagement de la rue Notre-Dame qui consiste à éliminer notre accès véhiculaire vers le stationnement de la rue Jean-René-Monette ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Paul Loyer de poursuivre le cheminement du dossier afin de maintenir l'accès de la rue Jean-René-Monette vers le stationnement du centre administratif du Centre de services scolaire des Draveurs.

Adopté à l'unanimité

**C141-2102 SUIVI DES RECOMMANDATIONS DU COMITÉ DE RÉPARTITION DES RESSOURCES**

CONSIDÉRANT que le règlement 50-42-02 « Délégation de certaines fonctions et de certains pouvoirs » délègue à la direction générale le pouvoir d'instituer un comité de répartition des ressources ;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 193.3 de la Loi sur l'instruction publique, le comité de répartition des ressources a pour fonction de faire des recommandations au conseil d'administration du centre de services scolaire en vue d'établir les objectifs et les principes de la répartition annuelle des revenus conformément à l'article 275, de déterminer cette répartition conformément à l'article 275.1, incluant les critères servant à déterminer les montants alloués, et de déterminer la répartition des services éducatifs complémentaires conformément à l'article 261 ;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 193.4 de la Loi sur l'instruction publique, le comité de répartition des ressources doit faire annuellement une recommandation au conseil d'administration quant à l'affectation des surplus des établissements d'enseignement du centre de services scolaire conformément à l'article 96.24 ;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité de répartition des ressources ;

IL EST PROPOSÉ par madame Anne-Marie Loïselle d'adopter les recommandations émises par le comité de répartition des ressources dans le document joint.

Adopté à l'unanimité

Outre l'adoption de ces recommandations, il est noté que les membres du conseil d'administration ont également voté à l'aide d'un sondage Forms sur des recommandations émises par le comité de répartition des ressources qui s'est réuni le 3 février dernier. Ce vote par correspondance exceptionnel a été justifié par le fait d'offrir le plus rapidement possible des services aux élèves.

**Procès-verbal du conseil d'administration  
du Centre de services scolaire des Draveurs  
22 février 2021**

INITIALES DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL

INITIALES DU PRÉSIDENT

*ES*  
*SM*

En effet, ces recommandations étaient en lien avec la répartition de trois mesures qui sont directement liées au déploiement des annonces faites par le ministère de l'Éducation le 27 janvier dernier qui visent la mise en place de nouveaux services de soutien et d'accompagnement destinés aux élèves qui rencontrent des difficultés d'apprentissage ou des difficultés psychosociales. Les membres avaient jusqu'au 8 février à 12h afin de voter sur la proposition de recommandation. La résolution se trouve en annexe de ce procès-verbal.

**C142-2102 RÉPARTITION DES RESSOURCES FINANCIÈRES 2020-2021**

CONSIDÉRANT les travaux effectués en 2019-2020 et en 2020-2021 par le comité de répartition des ressources sur la nouvelle répartition des revenus (subventions et autres) en fonction des règles budgétaires ;

CONSIDÉRANT les décisions antérieures prises par le conseil des commissaires, le comité de transition et le conseil d'administration concernant la répartition des mesures ;

CONSIDÉRANT l'intention de séparer les revenus et les dépenses par catégorie :

- 1- Enseignement
- 2- Soutien à l'enseignement
- 3- Administration
- 4- Investissement

CONSIDÉRANT l'intention de séparer les revenus et les dépenses par secteur :

- Formation générale des jeunes :
  - Primaire
  - Secondaire
- Formation générale des adultes
- Formation professionnelle

CONSIDÉRANT que le document « Répartition des ressources financières 2020-2021 » est évolutif et sera mis à jour régulièrement selon les nouvelles décisions adoptées au conseil d'administration ;

CONSIDÉRANT la consultation effectuée auprès de l'ensemble des directions d'établissement ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Michel Enright d'adopter le document évolutif « Répartition des ressources financières 2020-2021 ».

Adopté à l'unanimité

**C143-2102 PRÉSENCE DES MEMBRES DU PERSONNEL AU SEIN DU  
COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES**

CONSIDÉRANT le mandat du comité des ressources humaines qui est notamment :

- d'assister les membres du conseil d'administration du centre de services scolaire dans l'élaboration d'un profil de compétence et d'expérience ainsi que des critères de sélection des personnes nommées par le centre de services scolaire en application des articles 96.8, 110.5 ou 198.
- de proposer au conseil d'administration du centre de services scolaire les critères d'évaluation du directeur général du centre de services scolaire.
- d'élaborer un programme de planification de la relève en gestion au sein du centre de services scolaire.

CONSIDÉRANT les vérifications juridiques faites auprès de la Fédération des centres de services scolaires du Québec (FCSSQ) et de la firme Morency/Société d'avocats ;

CONSIDÉRANT qu'il existe déjà processus d'évaluation de la direction générale produit par la FCSSQ ;

CONSIDÉRANT que l'évaluation de la directrice générale se fait selon les objectifs de son plan d'action annuel ;

CONSIDÉRANT que les membres du personnel siégeant au comité des ressources humaines peuvent contribuer à l'élaboration d'un profil de compétence et d'expérience ainsi que des critères de sélection des personnes nommées par le centre de services scolaire ainsi qu'à l'élaboration un programme de planification de la relève en gestion au sein du centre de services scolaire ;

CONSIDÉRANT les recommandations des comités des ressources humaines et de gouvernance et d'éthique ;

IL EST PROPOSÉ par madame Véronique Martin que les membres du conseil d'administration représentant les membres du personnel siègent au comité des ressources humaines et qu'un comité d'évaluation de la directrice générale formé du président et de la vice-présidente du conseil d'administration ainsi que de la présidente du comité des ressources humaines soit mis en place.

Adopté à l'unanimité

**INDICATEURS DE GESTION**

Les indicateurs de gestion couvrant la période du 1<sup>er</sup> juillet au 31 octobre 2020 sont présentés par madame Dufour. Essentiellement, le niveau d'absentéisme en assurance salaire et de prestations en assurance salaire pour les enseignants du secteur jeune sont comparables avec les autres centres de services scolaires du reste du Québec.



## **C145-2102 MESURE MAINTIEN DES BÂTIMENTS**

CONSIDÉRANT que plusieurs travaux sur les bâtiments doivent être faits dans les plus brefs délais ;

CONSIDÉRANT que les contrats doivent être octroyés le plus tôt possible ;

CONSIDÉRANT que tous les appels d'offres sont publiés, et, ce, conformément à la Loi sur les contrats des organismes publics et ses règlements ;

CONSIDÉRANT l'ouverture des soumissions électroniques en présence de témoins et les analyses de conformité par la Responsable de l'application des règles contractuelles (RARC) ;

Il est proposé par madame Stéphanie Bourbonnais que les contrats et coûts supplémentaire non prévus dans la délégation de pouvoirs de la directrice générale et qui sont afférents aux travaux à faire en fonction de la mesure « Maintien des bâtiments » soient octroyés au besoin par la directrice générale et entérinés à la prochaine séance du conseil d'administration.

Adopté à l'unanimité

## **GIEES - PLANIFIKA**

Madame Dufour mentionne qu'il s'agit d'une nouvelle façon pour les CSS d'évaluer les bâtiments. Cette façon de faire va baisser notre cote d'état (A, B, C, D, E). Elle explique que la cote d'état est basée sur la valeur de remplacement de l'immeuble et le coût des interventions. Par exemple, si la valeur du bâtiment de Nicolas-Gatineau est de 50 M \$ et que le projet d'intervention est 2 M \$, la cote d'état ne va pas baisser. Par contre, si la valeur du bâtiment est de 7 M\$ et que le projet d'intervention est évalué à 2 M\$, la cote d'état va baisser considérablement. Il s'agit donc d'un ratio entre la valeur du bâtiment et le coût de l'intervention. Il faut donc comprendre que ce n'est pas parce qu'une cote d'état baisse que le bâtiment est en mauvais état.

## **RAPPORT DES ACTIVITÉS DE LA DIRECTRICE GÉNÉRALE**

Les membres prennent connaissance des activités de la directrice générale pendant le mois de décembre 2020 ainsi que pendant les mois de janvier et février 2021.

## **DÉCISIONS PRISES PAR LA DIRECTRICE GÉNÉRALE**

Vous trouverez ci-dessous le lien permettant d'accéder à toutes les décisions de la directrice générale :

<https://www.cssd.gouv.qc.ca/centre-services-scolaire-draveurs/nouvelles-ducentre-de-services-scolaire-des-draveurs>

**Procès-verbal du conseil d'administration  
du Centre de services scolaire des Draveurs  
22 février 2021**

INITIALES DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL  
INITIALES DU PRÉSIDENT

*AS*  
*JA*

Il est entendu que les membres du conseil d'administration présents ont reçu toute l'information nécessaire et pertinente en lien avec le sujet ci-haut mentionné et qu'ils ont pu exercer leur droit de poser des questions auxquelles ils ont obtenu réponse ou, si tel est le cas, confirmation qu'un suivi sera fait sur un élément particulier du dit sujet.

**DÉPÔT DES COMPTES RENDUS (NON ADOPTÉS) :**

- A) Comité de vérification
- B) Comité des ressources humaines
- C) Comité de gouvernance et d'éthique

Les membres peuvent prendre connaissance des comptes rendus des comités dans le cartable de la séance.

**DATE, HEURE ET LIEU DE LA PROCHAINE SÉANCE**

La prochaine séance du conseil d'administration aura lieu le 10 mai à 18 h 30.

**C144-2102 CLÔTURE DE LA SÉANCE**

IL EST PROPOSÉ par madame Annie Desaultels que la séance soit levée. Il est 20 h 28.

Adopté à l'unanimité

**Procès-verbal du conseil d'administration  
du Centre de services scolaire des Draveurs  
22 février 2021**

INITIALES DU SECRÉTAIRE GÉNÉRAL  
INITIALES DU PRÉSIDENT

*CL*  
*JM*

Annexe

**C146-2102 SUIVI DES RECOMMANDATIONS DU COMITÉ DE RÉPARTITION DES RESSOURCES**

CONSIDÉRANT que le règlement 50-42-02 « Délégation de certaines fonctions et de certains pouvoirs » délègue à la direction générale le pouvoir d'instituer un comité de répartition des ressources ;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 193.3 de la Loi sur l'instruction publique, le comité de répartition des ressources a pour fonction de faire des recommandations au conseil d'administration du centre de services scolaire en vue d'établir les objectifs et les principes de la répartition annuelle des revenus conformément à l'article 275, de déterminer cette répartition conformément à l'article 275.1, incluant les critères servant à déterminer les montants alloués, et de déterminer la répartition des services éducatifs complémentaires conformément à l'article 261 ;

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 193.4 de la Loi sur l'instruction publique, le comité de répartition des ressources doit faire annuellement une recommandation au conseil d'administration quant à l'affectation des surplus des établissements d'enseignement du centre de services scolaire conformément à l'article 96.24 ;

CONSIDÉRANT les recommandations du comité de répartition des ressources ;

IL EST PROPOSÉ par monsieur Jérôme Maltais d'adopter les recommandations émises par le comité de répartition des ressources se trouvant dans le document joint au courriel transmis le 4 février 2021 aux membres du conseil d'administration.

Adopté à l'unanimité



Christian Laforest  
Secrétaire général



Jérôme Maltais  
Président